

DÉPARTEMENT
DE
MEURTHE ET MOSELLE



MAIRIE DE OGNÉVILLE
54330

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ognéville, se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du maire Monsieur Rudy ARNOLD.

Présents : Madame Frédérique GEILLON,
Messieurs Rudy ARNOLD, Patrick GRAEFFLY, Jean-Marc GLEIZES, Dominique THIEBERT,
Émilien GLEIZES et Cédric NOWAKOWSKI

Absentes excusées avec pouvoir :

Madame Nathalie THOMAS donnant pouvoir à Jean-Marc GLEIZES
Madame Véronique LOSSEROY donnant pouvoir à Rudy ARNOLD
Madame Laurianne GORCZIK donnant pouvoir à Frédérique GEILLON

Absente non excusée : Madame Sylvie GATI

Madame Frédérique GEILLON a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers Présents : 7 - Conseillers votants : 10
Convocation du 18/03/2021 - Affichage et transmission à la Préfecture de la délibération :
23/03/21

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal précédent
2. Approbation Compte de Gestion 2020 Commune-Eau-Assainissement
3. Approbation Compte Administratif 2020 Commune-Eau-Assainissement
4. Affectation de résultat 2020 Commune-Eau-Assainissement
5. Orientations budgétaires
6. Questions diverses

Point 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal présents lors de cette séance, approuve à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du lundi 21 décembre 2020.

Point 2 - 1/21 Actes n°7.1 - Compte de Gestion 2020 du Budget Principal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Point 2 - 2/21 Actes n°7.1 - Compte de Gestion 2020 du Budget Service Assainissement M49

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 du Service Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du Service Assainissement, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du Service Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Point 2 - 3/21 Actes n°7.1 - Compte de Gestion 2020 du Budget Service EAU M49

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 du Service Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du Service Eau, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du Service Eau. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Point 3 - 4/21 Actes n°7.1 - Approbation Compte Administratif 2020 du Budget Principal M14

Sous la présidence de Monsieur Patrick GRAEFFLY, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil Municipal examine le compte administratif Budget Principal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 71 508,16 €

Recettes : 79 689,09 €

Excédent de clôture : 8 338,53 €

Report exercice précédent : 30 865,02 €

Résultat de clôture : 39 203,55 €

Investissement

Dépenses : 67 608,76 €

Recettes : 26 980,38 €

Déficit de clôture : 39 687,84 €

Report exercice précédent : 49 396,21 €

Résultat de clôture : 9 708,37 €

Hors de la présence de Rudy ARNOLD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Principal 2020.

Point 3 - 5/21 Actes n°7.1 - Approbation Compte Administratif 2020 du Budget Service Assainissement M49

Sous la présidence de Monsieur Patrick GRAEFFLY, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil Municipal examine le compte administratif Budget Service Assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses : 17 737,80 €

Recettes : 14 739,53 €

Déficit de clôture : 2 998,27 €

Investissement

Dépenses : 15 476,62 €

Recettes : 12 922,95 €

Déficit de clôture : 2 553,67 €

Report exercice précédent : 7 537,23 € Report exercice précédent : 52 305,38 €
Résultat de clôture : 4 538,96 € Restes à Réaliser : 50 287,00 €
Résultat de clôture corrigé : - 535,29 €

Hors de la présence de Rudy ARNOLD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Service Assainissement 2020.

Point 3 - 5/21 Actes n°7.1 - Approbation Compte Administratif 2020 du Budget Service Eau M49

Sous la présidence de Monsieur Patrick GRAEFFLY, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil Municipal examine le compte administratif du budget Service Eau 2020 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses : 18 440,52 €
Recettes : 24 534,08 €
Excédent de clôture : 6 093,56 €
Report exercice précédent : 36 007,19 €
Résultat de clôture : 42 100,75 €

Investissement

Dépenses : 6 744,81 €
Recettes : 7 946,88 €
Déficit de clôture : 1 202,07 €
Report exercice précédent : 7 101,19 €
Résultat de clôture corrigé : 8 303,26 €

Hors de la présence de Rudy ARNOLD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Service Eau 2020.

Point 4 - 7/21 Actes n°7.1 - Affectation des Résultats Budget Commune 2020 au Budget Primitif Commune M14

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
49 396,21€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 30
865,02 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 40 628,37 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 8 180,93 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2021 Commune de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 39 045,95€

Point 4 - 8/21 Actes n°7.1 - Affectation des Résultats Budget Service Assainissement 2020 au Budget Primitif 2021 Service Assainissement M49

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 52 305,38 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 7 537,23 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 2 553,67 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 998,27 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 50 287,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 535,29€

- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2021 Service Assainissement de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 535,29€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 4 003,67€

Point 4 - 9/21 Actes n°7.1 - Affectation des Résultats Budget Service Eau 2020 au Budget Primitif 2021 Service Eau M49

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 7 101,19 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 36 007,19 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 202,07 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 093,56 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2021 Service Eau de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 42 100,75€

Point 5 - Orientations budgétaires

Rappel date butoir du vote des budgets primitifs au 15 avril 2021.

Mise en place des prévisions budgétaires selon travaux envisagés :

- Aménagement Village Séquence 1
- Conduite Eau
- Point numérique
- Système campanaire

Point 6 - Questions diverses

Point de situation effectué sur les sujets suivants :

- Affouages en cours ;
- Diffusion du flash info via nouveau système ;
- Projet aire de jeux ;
- Plui

La séance est levée à 22h30

Rudy ARNOLD		Patrick GRAEFFLY	
Jean-Marc GLEIZES		Dominique THIEBERT	
Émilien GLEIZES		Nathalie THOMAS	Absente donnant pouvoir à Jean-Marc GLEIZES
Véronique LOSSEROY	Absente donnant pouvoir à Rudy ARNOLD	Laurianne GORCZIK	Absente donnant pouvoir à Rudy ARNOLD
Sylvie GATI	Absente non excusée	Cédric NOWAKOWSKI	
Frédérique GEILLON			